

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DFA 26 - Modification des statuts de la SEMPARISEINE.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-1 ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu les statuts de la SEMPARISEINE ;

Vu la délibération en date du 11, 12, 13 et 14 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris a été autorisée à signer un pacte d'actionnaires préparé par la Ville de Paris et la Banque des Territoires dans la perspective de son entrée au capital de la SEMPARISEINE ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la modification des statuts de la SEMPARISEINE ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve la modification des statuts de la SEMPARISEINE, telle que jointe au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO